



Parce que l'accueil de tous est une priorité, l'Office de Tourisme de Mougins a mis en place des équipements et des mesures adaptés afin de garantir à chaque personne en situation de handicap un accès simple, autonome et sécurisé à ses services.

Handicap moteur

- Accès de plain-pied sans marche ni ressaut
- Place de stationnement réservée à proximité immédiate
- Cheminement horizontal et sans obstacle
- Portes automatiques avec détection adaptée
- Largeur de passage compatible fauteuil roulant
- Comptoir d'accueil abaissé avec vide en partie inférieure
- Espace intérieur permettant les demi-tours
- Sanitaire adapté situé à 50 mètres, accessible par cheminement piéton

Handicap visuel

- Bandes de vitrophanie contrastées sur les parois vitrées
- Absence d'obstacles en saillie
- Mobilier structurant repérable à la canne
- Contrastes visuels entre sols, murs et portes
- Signalétique lisible et positionnée à hauteur adaptée
- Éclairage homogène limitant les zones d'ombre

Handicap cognitif

- Espace unique en « open space » facilitant l'orientation
- Signalétique simple et claire
- Personnel formé à adapter son discours
- Possibilité d'accompagnement individualisé

Handicap auditif

- Boucle à induction magnétique au comptoir d'accueil
- Personnel attentif à parler face à la personne
- Possibilité de communication écrite si nécessaire

Quel que soit le handicap, notre équipe est sensibilisée et formée et assure un accueil attentif, bienveillant et personnalisé. Elle se tient disponible pour proposer une aide adaptée, dans le respect de l'autonomie et des besoins de chacun !



1. ACCÈS

Notre Office de Tourisme est accessible :

> EN VOITURE

55 avenue Jean-Charles Mallet.

Des panneaux directionnels sont installés à des points stratégiques de la commune.

> EN BUS

L'Office de Tourisme est visible depuis l'arrêt de bus et situé à 50 m de celui-ci.

Plan général du réseau Palm bus :

https://storage.googleapis.com/is-wp-23-prod/uploads-prod/date_year/date_month/PLAN-GENERAL-SCHEMATIQUE-Edition-Septembre-2025.pdf

Plan général du réseau Zou :

https://storage.googleapis.com/is-wp-22-prod/uploads-prod/2024/12/ZOU06_Plan_Lignes_Apes_Maritimes_Janvier_2025_17122024.pdf



2. STATIONNEMENTS

> Un parking public est situé devant notre Office de Tourisme. Il comprend 3 places de stationnement.

1 place est réservée pour les personnes à mobilité réduite. Elle est située au plus près de l'entrée, signalisée par un panneau et respecte les dimensions réglementaires de 3.30m / 5 m. Ainsi, une personne en fauteuil roulant peut aisément sortir de son véhicule stationné.

> D'autres zones de parkings publics sont situés aux abords de notre Office de Tourisme. Trois places de stationnements réservées PMR sont situées à moins de 30m de l'établissement. Elles sont signalisées et respectent les dimensions réglementaires



3. CHEMINEMENTS EXTERIEURS

- > Le cheminement entre la place PMR et l'entrée de notre Office de Tourisme est direct, horizontal et sans obstacle. Il ne comporte pas de pente ni ressaut.
- > Le revêtement du parking est non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue, trou ni fente.
- > Des bites en pierre sont positionnées devant l'entrée afin de sécuriser les piétons par rapport aux véhicules manœuvrant. Elles servent également d'éléments structurants et sont repérables à la canne



4. ACCÈS AUX BATIMENTS

- > L'Office de Tourisme est facilement identifiable depuis la voie publique grâce à son enseigne et à une signalétique claire et visible.
- > L'entrée est située en façade et ne présente aucune ambiguïté de repérage. Elle est accessible de plain-pied.
- > L'entrée et la sortie sont utilisables de façon autonome.

5. PORTES ET SAS

- > L'accès à l'intérieur de notre Office de Tourisme se fait par le biais d'un sas d'entrée. Il comporte 2 doubles portes à système d'ouverture automatique totalisant 1,40m de largeur. Le système permet la détection des personnes de toutes tailles. La durée d'ouverture est assez longue pour le passage d'une personne en situation de handicap et celle accompagnée par son chien guide ou d'assistance.
- > Les parties vitrées des portes ainsi que les parois vitrées de l'établissement comportent des éléments visuels contrastés par rapport à l'environnement immédiat, visibles de part et d'autre de la paroi vitrée. Ils correspondent à deux bandes de 5 cm de largeur situées respectivement à 1.10m et 1.60m de hauteur.



6. ACCUEIL DU PUBLIC, EQUIPEMENTS ET FORMATION

> Le sas d'entrée est ouvert même pendant les heures de fermeture de notre Office de Tourisme. Une borne à écran tactile y est mise à la disposition du public et permet de consulter l'ensemble des informations touristiques de la commune.

Elle est accessible et utilisable « assis » comme « debout »

> Le comptoir d'accueil est accessible à toute personne en situation de handicap « assis » comme « debout ». Il comporte une partie rabaissée à 0.80m de hauteur avec vide en partie inférieure de 0.30m de profondeur et 0.60m de largeur pour permettre le passage des jambes. Il permet une vision directe entre usagers et personnel.

> Il est équipé d'une boucle à induction magnétique signalée par un pictogramme, d'une loupe et une communication écrite peut être proposée si nécessaire.

De plus, une brochure FALC sera bientôt disponible.

> Une attention particulière est portée sur l'orientation des écrans mis à disposition afin que la lecture soit possible pour une personne en fauteuil roulant ou de petite taille.

> La documentation est accessible sur nos présentoirs situés à une hauteur < 1,30 m.

Notre personnel est disponible pour remettre toute brochure ou documentation à toute personne en difficulté.

> L'espace boutique est également accessible, les produits sont situés sur du mobilier et des étagères d'une hauteur < à 1,30m. Notre personnel est disponible pour aider et conseiller toute personne en difficulté. Les prix sont indiqués en gros caractères.

Le paiement s'effectue sur la partie rabaissée du comptoir, en espèces ou à l'aide d'un terminal bancaire mobile.

> Il existe un espace d'attente assis facilement modulable lors de l'arrivée d'une personne en fauteuil roulant.

> Les chiens guides ou d'assistance sont autorisés à accéder à l'ensemble des espaces de notre Office de Tourisme. Une gamelle d'eau est mise à leur disposition à l'entrée.

Le personnel connaît l'attitude à adopter en présence d'un chien guide (ne pas le distraire, ne pas le caresser, il travaille !)

> Le personnel est sensibilisé sur la nécessité d'adapter son accueil aux personnes en situation de handicap et il sera formé en mars prochain. Il peut accompagner toute personne en difficulté dans ses démarches et ses déplacements à l'intérieur de l'établissement.







7. CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES

> Notre Office de Tourisme représente une seule et même surface d'environ 75m² « en open space ». Il ne comporte pas d'autres locaux accessibles au public.

Son aménagement garantit une largeur de circulation compatible avec le passage d'un fauteuil roulant et permet les manœuvres de changement de direction et de rotation nécessaires.

> Les éléments d'expositions sont placés de manière ne pas gêner la progression d'un fauteuil roulant d'un point à un autre et sont facilement repérables à l'aide d'une canne pour aveugle.

Il ne comporte pas d'éléments en saillie > 15cm

8. NATURE, COULEUR DES MATERIAUX DE REVETEMENTS ET QUALITE ACOUSTIQUE

> Les revêtements des sols, murs et plafonds n'occasionnent aucune gêne visuelle ou sonore. Les contrastes de teinte entre le sol et les murs facilitent le repérage spatial.

> Le sol est en carrelage.

Le tapis d'entrée du sas est encastré afin de ne pas créer de ressaut, celui de l'espace accueil comporte une dureté suffisante pour ne pas gêner la progression d'un fauteuil roulant.

> Les murs sont recouverts de peinture.

Aucun miroir pouvant créer une source d'éblouissement ou de confusion avec la sortie n'est installé.

> Les plafonds et faux plafonds sont peints afin de rendre l'espace naturellement clair.

L'aire d'absorption équivalente des revêtements représente au moins 25% de leur surface au sol.

9. ECLAIRAGE ET VALEUR D'ECLAIREMENT

L'éclairage est homogène et évite les zones d'ombre.

Les valeurs d'éclairement mesurées au sol sont les suivantes :

> Le parking extérieur est éclairé par les lampadaires publics et correspondent à 20 lux

> L'éclairage de la surface intérieure correspond à 100 lux

> L'éclairage du comptoir d'accueil à 200 lux

> Les équipements à 150 lux

L'orientation des sources lumineuses empêche l'éblouissement direct des usagers en position debout comme assise et l'apparition de reflet sur les équipements ou signalisation.



10. SANITAIRES

La réglementation n'exige pas de sanitaire accessible au public à l'intérieur de l'Office de Tourisme.

En revanche, un sanitaire public adapté mixte est situé à 50 m de l'établissement. Il est clairement signalé sur les plans et documentation de l'Office de Tourisme et accessible par un cheminement sécurisé.

Il s'agit d'un sanitaire autonettoyant (le déclenchement du cycle de nettoyage s'effectue automatiquement après fermeture de la porte et sortie de l'utilisateur)

L'éclairage intérieur est automatique par détection de présence, le système de commande est simple d'utilisation et intuitif. Les instructions sont lisibles et compréhensibles.

La cabine est conçue pour permettre une utilisation autonome, sans assistance extérieure.

Il est implanté de plain-pied et ne comporte pas de ressaut.

Les équipements respectent les dimensions suivantes :

> La porte s'ouvre en tirant. Elle respecte une largeur de 0.90m. La poignée extérieure est accessible assis comme debout, elle est facilement préhensible de l'extérieur comme de l'intérieur..

> A l'intérieur du cabinet, il existe un espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour de diamètre 1.50m.

> La cuvette est située à une hauteur comprise entre 0.45m et 0.50m. Elle comporte une barre d'appui placée à une hauteur comprise entre 0.40m et 0.50m avec une partie oblique permettant de se relever plus facilement. Un espace d'usage latéral à la cuvette de 0.80m x 1.30m est prévu pour le transfert du fauteuil roulant à la cuvette.

La chasse d'eau est automatique.

> Le lave main automatique infrarouge est situé à 0.85m de hauteur avec un espace inférieur de 0.30m de profondeur et 0.60m de largeur pour les jambes. Les distributeurs de savon et de serviettes sont à une hauteur < 1.30m



